

**OBJET CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRETAGNE
(Monsieur NATIVEL Max à la Société HAIR DIFFUSION)**

Par délibération en séance du 26 juillet 1984, vous vous êtes prononcés sur l'attribution par bail à construction de la parcelle IE 115 sur la zone d'activités de la Bretagne à Monsieur NATIVEL Max pour installer son atelier de menuiserie métallique.

En vertu des clauses du bail qui lui a été consenti, il est prévu la possibilité pour le preneur « de céder tout ou partie de leurs droits ou les apporter en société à des tiers » sous réserve du droit de préemption de la Commune.

Aujourd'hui, Monsieur NATIVEL Max souhaite céder son droit à bail à la Société HAIR DIFFUSION pour une activité de stockage de produits capillaires et préparation des commandes.

Cette activité étant différente que celle figurant dans l'acte d'origine, il importe que le Conseil Municipal se prononce.

En conséquence, je vous demande d'autoriser la cession du droit au bail de Monsieur NATIVEL Max au profit de la Société HAIR DIFFUSION aux mêmes conditions juridiques et financières figurant au bail initial et, ce, pour la durée restant à courir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


Paul VICTORIA

**OBJET CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRETAGNE
(Monsieur NATIVEL Max à la Société HAIR DIFFUSION)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-64 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la cession de droit à bail à construction de Monsieur NATIVEL Max à la Société HAIR DIFFUSION (parcelle cadastrée section IE 115 sur la Zone d'Activités de la Bretagne) pour l'exploitation d'une activité de stockage de produits capillaires et préparation des commandes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRETAGNE**

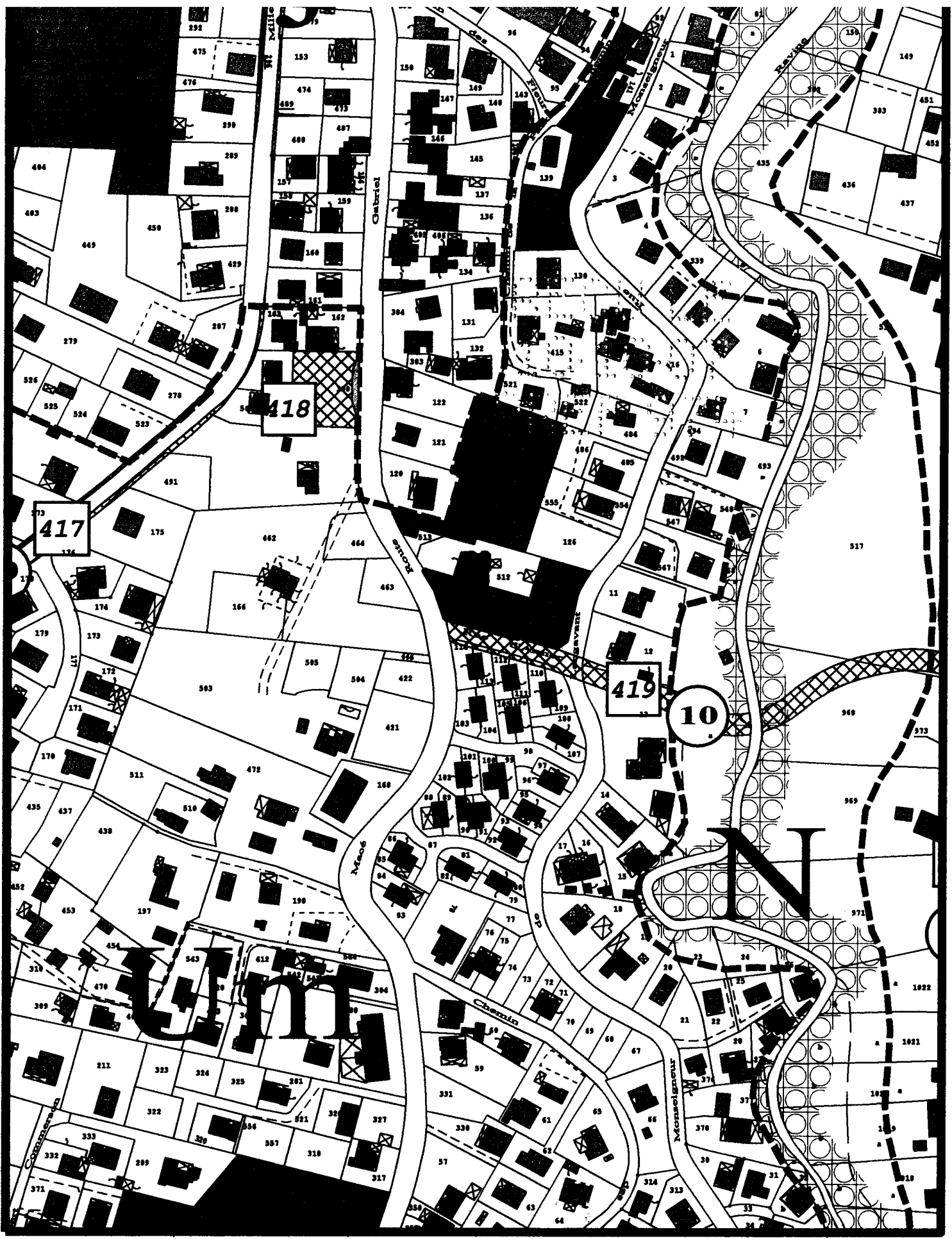
ZONE D'ACTIVITES	QUALITE	DENOMINATION NATURE DE L'ACTIVITE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE
Bretagne	Repreneur	Société HAIR DIFFUSION Stockage de produits capillaires et préparation des commandes	IE 115 ex-BI 860	749 m ²
	Attributaire	NATIVEL MAX Menuiserie métallique		
CONDITIONS JURIDIQUES		Bail à construction ayant commencé à courir le 26 juillet 1984 et devant s'achever le 25 juillet 2024		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 1er octobre 2007
et annexé à la Délibération n° 07/3-64



LE DÉPUTÉ-MAIRE

[Signature]
René-Paul VICTORIA



ZA BRETAGNE - CESSION DROIT AU BAIL NATIVEL MAX